

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / FQP / VBG

N° 23-08

Nombre de Délégués
en exercice 21

Nombre de Délégués
présents 12

Nombre de Délégués
votants 14

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 07 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à dix heures et trente minutes, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, BRUXELLE, CANDAU, CANILLAS, CHAMBARLHAC, CLEMENT, DE ALMEIDA, FERREIRA DA SILVA, GONZALVEZ, GRYNKORN, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, PHILIP.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CHABAUD-GEVA, EGOYAN, FERMANIAN, FISCHNALLER, GIRARD, HEDIARD, MERIGAUD.

ABSENTS DONNANT POUVOIR : Madame, Monsieur AIMADIEU (pouvoir à Madame Chambarlhac), EGOYAN (pouvoir à Madame Philip)

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial - Charte d'engagement des partenaires

Les conclusions du groupe d'Experts International sur l'Évolution du Climat (GIEC), sont sans équivoque quant à l'attribution des dérèglements récents de notre système climatique aux activités humaines.

La loi relative à la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015 a renforcé le rôle des établissements publics de coopération intercommunale, en les désignant "coordinateurs de la transition énergétique" à l'échelle locale.

Dans cette perspective, elle a étendu le périmètre, le rôle et les ambitions des "Plans Climat- Air-Energie Territoriaux", en rendant cet outil opérationnel dans la conduite de la transition énergétique sur le territoire.

Elle identifie aussi ces EPCI comme animateurs du partenariat avec les acteurs du territoire autour du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Les communes ont en effet un rôle essentiel pour l'atteinte des objectifs ambitieux du PCAET, dans une perspective de neutralité carbone du territoire en 2050 :

- Réduire de 89% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2016,
- Réduire de 49% la consommation d'énergie par rapport à 2016,

- Multiplier par 7 notre production d'énergies renouvelables,

Cette délibération marque une nouvelle étape, celle d'une formalisation d'une charte d'engagement dans le Plan Climat Air Énergie Territorial avec un plan d'actions détaillé à mettre en œuvre sur la période 2022-2028.

La charte du partenaire a été élaboré au sein du Syndicat mixte SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet - l'Isle sur la Sorgue pour assurer la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial. En signant la charte d'engagement des partenaires la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et ses cinq communes ont souhaité affirmer une stratégie ambitieuse et globale sur l'ensemble de leurs politiques publiques. Celle-ci trouve concrètement sa traduction dans le plan d'action et particulièrement en matière touristique : favoriser un tourisme durable, apaiser les centres-villes et zones touristiques, promouvoir la pratique du vélo...

Ce nouveau plan correspond au changement de braquet nécessaire, face aux enjeux climatiques et se voit structuré par les 6 axes suivants :

1. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air,
2. Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération,
3. Séquestrer le carbone,
4. Favoriser une économie locale et circulaire,
5. S'adapter au changement climatique,
6. Mobiliser les citoyens.

En signant cette charte, l'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse acte son implication auprès de l'intercommunalité et des communes de son territoire de compétence et s'engage à :

- Contribuer au PCAET,
- Sensibiliser et communiquer sur la transition énergétique et écologique,
- Réduire l'empreinte carbone de son patrimoine et/ou de son activité,
- Favoriser une économie locale et circulaire,
- S'adapter au changement climatique et préserver la biodiversité.

Dans ce cadre, le Président propose d'approuver la Charte d'engagement des partenaires, mis en œuvre sur la période 2022-2028, et demande l'autorisation de signer ladite charte avec le Syndicat mixte du SCOT du bassin de vie Cavaillon-Coustellet-l'Isle sur la Sorgue dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Vu la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 188 qui fixe l'obligation d'établir un plan climat air énergie territorial aux métropoles,

Vu la délibération du Conseil syndical du SCOT du bassin de vie Cavaillon-Coustellet-l'Isle sur la Sorgue le 9 juin 2022 relative à l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial,

Vu la présentation de la charte d'engagement des partenaires du plan climat pour la période 2022-2028 et de son contenu,

CONSIDERANT que le Syndicat mixte du SCOT du bassin de vie Cavaillon-Coustellet-l'Isle sur la Sorgue a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial le 9 juin 2022, et que son plan d'action favorise le développement touristique.

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action il est proposé à l'EPIC Tourisme PSMV de signer la Charte d'engagement des partenaires sur la période 2022- 2026 qui engage à :

- Contribuer au PCAET,
- Sensibiliser et communiquer sur la transition énergétique et écologique,
- Réduire l'empreinte carbone de son patrimoine et/ou de son activité,
- Favoriser une économie locale et circulaire,
- S'adapter au changement climatique et préserver la biodiversité.

LE COMITÉ DIRECTEUR APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

- Autorise Monsieur le Président de l'EPIC Tourisme PSMV, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président de l'EPIC Pays des
Sorgues Monts de Vaucluse certifie
le caractère exécutoire de la
présente décision.

Acte publié le : 14/04/2023

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,

Eric Bruxelles

